

École publique de St Amand
Conseil d'école du 18 février 2013

Secrétaire de séance : Mme Brochard

Excusés:

Mme Régent, Mme Brisset, M Ponziani

Ordre du jour :

- organisation des rythmes à la rentrée 2013
- Financement de l'école
- Le projet d'école avenant 2012-2013
- Les projets éducatifs et pédagogiques
- questions diverses

Organisation des rythmes à la rentrée

La circulaire présentant la réforme des rythmes est présentée à l'ensemble du conseil d'école. M Pierrard rappelle que la réforme doit s'appliquer dès septembre 2013 mais que les mairies peuvent demander un report à septembre 2014.

1. les contraintes horaires

- **24 h d'enseignement** pour tous les élèves réparties sur **9 demi-journées** (mercredi matin ou samedi matin sur dérogation validée par le DASEN).
- 5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée.
- La pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1h30.
- 1h d'Aide Pédagogique Complémentaire par semaine APC (destinée en priorité aux enfants en difficultés). Elle a lieu sur le temps périscolaire

2. les activités péri scolaires

Elles se déroulent sous la responsabilité des collectivités locales et doivent s'inscrire dans un PEDT (Projet Educatif Territorial).

Ce temps périscolaire n'est pas obligatoire, les familles peuvent reprendre leur enfant dès la fin de la classe.

Le ministère a toutefois stipulé « aucun enfant devra être laissé sans prise en charge avant 16h30 » mais cela n'est pas inscrit dans le décret tout comme la gratuité

La durée de ces activités périscolaires est de 3h par semaine.

3. les questions posées par la réforme

Quand ?

L'équipe pédagogique ne souhaite pas que la pause méridienne soit allongée. Pour que les activités pédagogiques soient réellement efficaces il est important de ne pas allonger ce temps qui n'est pas favorable.

D'autre part, pour que les Activités Pédagogiques Complémentaires assurées par les enseignants pour les élèves en difficulté soient accessibles à tous le transport scolaire devra être organisé en conséquence.

La matinée est une période propice aux apprentissages, il serait donc souhaitable que le mercredi matin puisse être étendu à 3h30.

Qui ?

Afin de permettre aux élèves de vivre des temps périscolaires structurants l'équipe enseignante souhaite que des activités culturelles, sportives, d'aide aux leçons en groupe restreint puissent être proposées.

Les activités péri scolaires de 15h30 à 16h30 ne seront pas obligatoires mais pourraient concerner un grand nombre d'élèves. La municipalité évalue au regard des taux d'encadrement réglementaires à 19 le nombre de personnes qu'il faudra recruter (1 adulte pour 18 enfants de primaire 1 adulte pour 14 enfants de maternelle). La municipalité estime qu'il sera très compliqué de recruter du personnel qualifié en nombre pour occuper des postes de ce type (45 min 4 fois par semaine)

Une aide de l'état d'un montant de 50 euros par élève est prévue mais ne sera attribuée que pour une année.

Le coût à supporter par la commune est évalué par la municipalité à 150 euros par enfant et par an soit 47000€.

Où et comment ?

L'équipe pédagogique estime important que les classes restent des lieux dédiés à l'enseignement. Les classes sont généralement utilisées après la fin des cours par les enseignants pour recevoir les parents, pour travailler et préparer la journée de classe. Leur utilisation pour les activités périscolaires poserait des difficultés.

La municipalité explique qu'elle ne dispose pas des locaux nécessaires pour accueillir des élèves en nombre si important. Le gymnase, la salle de motricité de la maternelle et la garderie ne suffiront pas.

La municipalité indique qu'elle n'envisage pas de faire fonctionner le restaurant scolaire le mercredi midi.

4. Conclusion

Le Conseil d'école de l'école publique de Saint Amand, convoqué le 8 février 2013 estime que les

conditions nécessaires et indispensables pour la mise en place de la réforme des rythmes dès la rentrée 2013 ne sont pas requises.

Il demande à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de ne pas l'appliquer dans leur école à la rentrée 2013.

Il sollicite Monsieur le Maire afin de formuler une demande de report pour la rentrée 2014.

5. Vote sur la demande de report

La demande de report à 2014 de la réforme des rythmes scolaire est mise au vote.

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

Financement de l'école

Le conseil municipal a validé les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2013. La municipalité est remerciée pour les efforts consentis qui permettent de travailler dans de très bonnes conditions matérielles.

FONCTIONNEMENT

	coût /classe	coût total
	coût/élève	ttc
Crédit fournitures pour 9 classes du cp au cm2	340	3060
Crédit fournitures pour 4 classes de maternelle	450	1800
Crédit fourniture/élèves pour 220 élèves du cp au cm2	18	3960
Crédit bureau et informatique (fournitures et consommables imprimante)		900
<i>sous total</i>		<i>9720</i>
Crédit bibliothèque et manuels scolaires pour 9 classes du cp au cm2	270	2430
Crédit bibliothèque maternelle		300
<i>sous total</i>		<i>2730</i>
Crédit documentation pédagogique pour 9 classes du cp au cm2	120	1080
Crédit documentation pédagogique pour 4 classes maternelles	200	800
Crédit jeux éducatifs et matériel pédagogique pour 4 classes maternelles	150	600
Crédit papier pour 13 classes		1800
Crédit Pharmacie		350
<i>sous total</i>		<i>4630</i>
Subvention sorties pour 9 classes du cp au cm2	1100	9900
Subvention sorties pour 4 classes maternelles	500	2000
<i>sous total</i>		<i>11900</i>
Subvention de Noël pour 4 classes de maternelle		1000
Subvention spectacle de Noël pour 220 élèves du cp au cm2	6	1380
<i>sous total</i>		<i>2380</i>
Subvention pour l'association USEP		350
Total ttc		31710

INVESTISSEMENT

coût/unité	quantité	coût total ttc
------------	----------	----------------

Matériel école

compresseur électrique camif p 999	109	1	109,00
visualiseur webcam camif p 596	350	1	350,00
enceintes pour pc camif p 686	107	9	963,00
tapis mousses légers à scratch camif p 1044	97	6	582,00
2 lots de 4 chaises rouges (taille 1) camif 2011 p7	150	2	300,00
écran de projection pour la maternelle p 623	131	1	131,00
meuble multi média camif p 621	382	1	382,00
écran pc	120	1	120,00
			0,00

sous total

2937,00

projet d'école avenant 2012-2013

L'avenant au projet d'école est consultable sur le site internet de l'école ainsi que sur les panneaux d'affichage des écoles maternelle et élémentaire.

projets pédagogiques 2012-2013

Maternelle

- concert de la chorale de c1 le 7 juin 2013 à 18h30 au gymnase
- projet cirque du 13 au 17 mai. La compagnie du gros nez rouge installera son chapiteau à proximité du gymnase. Les élèves participeront avec des artistes de cirque à des ateliers de jonglage, d'équilibre... Présentation des ateliers aux parents le vendredi 17 mai à 18h
- animation à la médiathèque de Condé sur Vire
- rencontre athlétisme pour les GS
- cycle natation pour les GS

CP

- classe de mer au centre PEP de Montmartin sur Mer du 3 au 5 avril 2013 (découverte du milieu, pêche à pied, la laisse de mer, observation d'un aquarium, équitation)
- échange avec les personnes âgées de la maison de retraite de Torigni sur Vire (envoi d'une carte de vœu, rencontre à la maison de retraite, échange autour de l'école d'autrefois)
- correspondance la classe de Torigni et rencontre rallye lecture pour la classe de GS-CP

- rencontre athlétisme
- cycle natation

CE1

- classe forêt à Perrou (61) le 21 et le 22 mars (découverte du milieu, de la faune et de la flore)
- échange avec les personnes âgées de la maison de retraite de Torigni sur Vire (envoi d'une carte de vœu, rencontre à la maison de retraite, échange autour de l'école d'autrefois)
- rencontre athlétisme

CE2-CM1 (classes de Mme PINEAU, Mme CONQ M BRIBET)

- classe découverte patrimoine à St Pair sur Mer du 24 au 26 juin (journée de visite sur le Mt St Michel, Granville...)
- rencontre course longue
- rencontre athlétisme
- journée sécurité piéton à St Lo
- journée sécurité cycliste pour les CM1

CM1-CM2 (classes de Mme Turgis et Mme Brisset)

- visite du château de Versailles
- journée à Paris (programme à définir)
- rencontre course longue
- rencontre athlétisme
- journée sécurité piéton à St Lo
- journée sécurité cycliste pour les CM1 et CM2

Questions diverses

Est il possible de faire respecter le stationnement d'un seul côté dans l'allée qui mène à la maternelle. Il y a un souci de circulation le matin comme l'après midi et cela pourrait être dangereux et causer un accrochage ou un accident ?

Le stationnement sur ces places non autorisées rend difficile la circulation. Le courrier rédigé en partenariat avec les représentants des parents d'élèves l'année dernière va être de nouveau distribué à l'ensemble des familles.

M le maire fait appel au civisme de chacun pour respecter les règles du code de la route et envisage de faire intervenir la gendarmerie.

Surveillance dans la cour (notamment sous le préau)

Des parents signalent des faits de violence dans la cour de l'école. Afin d'apaiser le climat et les élèves étant très nombreux dans la cour en même temps les récréations vont être dissociées entre le cycle 2 et le cycle3.

Quelles mesures de discipline ont été appliquées pour les élèves qui perturbent les classes de façon régulière ? Cela gêne le bon fonctionnement des classes.

Cette année, le comportement de plusieurs élèves dans certaines classes de l'école est de nature à perturber leur bon fonctionnement. Nous sommes dans l'obligation d'accueillir des élèves en attente de place dans des structures de l'Éducation spécialisée. L'Équipe éducative s'est réunie à de nombreuses reprises avec l'ensemble des partenaires extérieurs (services éducatifs, inspection académique...) et les parents concernés afin de faire évoluer la situation. Des contrats de comportement ainsi que des rencontres hebdomadaires avec les parents et les élèves concernés ont été mis en place pour assurer un suivi qui soit le meilleur possible. Dès que nécessaire les élèves sont isolés avec le directeur ou dans une autre classe pour permettre de restaurer une ambiance plus propice au travail.

A l'école primaire plusieurs personnels et professeurs interdisent l'utilisation du cartable à roulettes. Cette utilisation permet aux enfants de préserver leur dos et peut créer une légère nuisance de 5 min matin et soir.

220 élèves entrent et sortent des locaux en même temps à 8h45 et 16h30. Cela produit un niveau sonore très élevé. Afin d'avoir une entrée en classe la plus calme possible permettant une bonne mise au travail, l'équipe enseignante demande aux élèves de ne pas faire rouler leur cartable à l'intérieur des locaux pour regagner leur classe.

Madame Brochard et M Nicolas signalent que pour la santé des enfants s'opposent au fait qu'ils aient à porter leur cartable.

Contenu des menus de la cantine

Des parents signalent que les repas en particulier les sauces qui accompagnent les plats sont parfois épicées et gênent les enfants et que les menus sont parfois trop « complexes » pour des enfants de cet âge.

Madame Prestavoine indique que les menus sont visés par une diététicienne qu'ils sont préparés sur place et que le recours aux produits frais est privilégié. Les menus proposés utilisent des produits et des saveurs variés. La municipalité souhaite continuer à proposer ces menus. Les enfants de cet âge manquent souvent de curiosité mais il ne faut pas pour autant ne proposer que des aliments connus.

M le Maire précise qu'il y a parfois beaucoup de gâchis et invite les parents qui le souhaiteraient à prendre contact avec la mairie afin de se rendre au restaurant scolaire. D'autre part, Les sauces seront désormais toutes servies à part et uniquement proposées aux enfants qui le désire.

Le directeur
Damien Pierrard

La secrétaire de séance
Corine Brochard